

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 18 novembre 2025 à 19 h, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire
Madame la conseillère, Maggy Bissonnette
Madame la conseillère, Manon Handfield
Madame la conseillère, Catherine Rondeau
Monsieur le conseiller, Claude Dansereau
Monsieur le conseiller, Stéphane Desrosiers
Monsieur le conseiller, René Laprade

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présentes :

Monsieur Thierry Larrivée, directeur général
Madame Éléa Claveau, notaire, OMA, directrice des Services juridiques et greffe

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE – 1^{ER} OCTOBRE 2025
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR
5. FINANCES
 - 5.1 Nomination - Directeur du Service des finances et trésorier par intérim
 - 5.2 Dépôt liste des déboursés – Octobre 2025
6. GESTION DU PERSONNEL
 - 6.1 Dépôt - Rapport - Mouvement de personnel - Octobre 2025
7. LOISIR ET CULTURE
 - 7.1 Autorisation de signature – Entente - Maison de la famille Joli-Cœur – 2025-2026
 - 7.2 Autorisation de signature - Entente - Maison des jeunes - 2025-2026
8. URBANISME
 - 8.1 Dépôt - Rapport - Sommaire - Permis de construction - Octobre 2025
9. GÉNIE MUNICIPAL
 - 9.1 Octroi de contrat - Appel d'offres 2025-GEN-04 - Construction d'un lieu d'élimination de la neige
10. ASSAINISSEMENT DES EAUX
 - 10.1 Autorisation de signature – Addenda - Entente relative à l'opération de l'usine de filtration et de l'usine d'épuration et stations de pompage – Municipalité de Verchères

11. COMMUNICATIONS

11.1 Demande d'aide financière - Festival de la Brimbale – Édition 2026

11.2 Demande d'aide financière - Dépannage alimentaire et Guignolée

11.3 Demande d'aide financière - Jazz-Pop - École Le Carrefour

11.4 Demande d'aide financière et autorisation de dépense – Soirée Familiale de Noël pour les Aînés - FADOQ

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12.1 Autorisation – MRC Marguerite d'Youville – Utilisation des données personnelles et confidentielles – MAPAQ

12.2 Renouvellement – Assurances de dommages - Termes 2025-2026 et 2026-2027

12.3 Autorisation - Achat de billets - Gala - 30^e anniversaire - Maison de la Famille Joli-Cœur

13. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-11-240

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau

Appuyée par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-11-241

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE – 1^{ER} OCTOBRE 2025

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette

Appuyée par : Monsieur Claude Dansereau

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

FINANCES

2025-11-242

NOMINATION - DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIER
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur du Service des finances et trésorier est actuellement vacant en raison du départ du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Loi sur les cités et villes exigent la nomination d'un remplaçant;

CONSIDÉRANT QUE le candidat possède les qualifications et l'expérience requises pour exercer les fonctions du poste.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette

Appuyée par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

DE nommer à titre de directeur du Service des finances et trésorier par intérim, monsieur Félix Laporte, à compter de ce jour, et ce, pour une durée indéterminée soit jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur;

D'autoriser monsieur Laporte, à signer tous les chèques, effets bancaires, ordres de paiement, contrats et autres documents financiers nécessaires à l'administration des finances de la Ville;

D'autoriser monsieur Laporte est à exercer toutes les tâches, fonctions et responsabilités qui lui sont conférées par les lois et règlements municipaux.

ADOPTÉE

DÉPÔT LISTE DES DÉBOURSÉS – OCTOBRE 2025

Le directeur du Service des Finances et trésorier par intérim dépose la liste des déboursés du mois d'octobre 2025.

GESTION DU PERSONNEL

DÉPÔT - RAPPORT - MOUVEMENT DE PERSONNEL

La directrice des Services juridiques et greffe prend acte du dépôt du rapport de mouvement du personnel numéro MP-2025-10, préparé par la conseillère en ressources humaines, en date du 13 novembre 2025.

LOISIR ET CULTURE

2025-11-243

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE - MAISON DE LA FAMILLE JOLI-
CŒUR – 2025-2026

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des aides financières du conseil municipal;

CONSIDÉRANT le programme de support financier prévu pour les organismes reconnus;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est destiné uniquement aux organismes à but non lucratif reconnus à titre de partenaires 1 et 2 selon la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille est un organisme à but non lucratif reconnu à titre de partenaire 2 et qu'il est administré par des citoyens bénévoles;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en loisir, culture et développement social.

Il est proposé par : Madame Manon Handfield
Appuyée par : Monsieur René Laprade

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la greffière adjointe et la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec la Maison de la famille Joli-Coeur pour la réalisation de ses services;

DE VERSER un montant de 7 668,00 \$ à l'organisme Maison de la famille Joli-Coeur pour l'année financière 2025-2026.

ADOPTÉE

2025-11-244

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - MAISON DES JEUNES - 2025-2026

CONSIDÉRANT la politique d'attribution des aides financières du conseil municipal;

CONSIDÉRANT le programme de support financier prévu pour les organismes reconnus;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est destiné uniquement aux organismes à but non lucratif reconnus à titre de partenaires 1 et 2 selon la politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Contrecoeur;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Contrecoeur est un organisme à but non lucratif reconnu à titre de partenaire 2 et qu'il est administré par des citoyens bénévoles;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en loisir, culture et développement social.

Il est proposé par : Madame Manon Handfield
Appuyée par : Monsieur René Laprade

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la greffière adjointe et la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville, une entente d'aide financière de fonctionnement avec la Maison des jeunes de Contrecoeur pour la réalisation de ses services;

DE VERSER un montant de 7 620,00 \$ à l'organisme Maison des Jeunes de Contrecoeur pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE

URBANISME

DÉPÔT - RAPPORT - SOMMAIRE - PERMIS DE CONSTRUCTION - OCTOBRE 2025

La directrice des Services juridiques et greffe prend acte du dépôt du rapport des permis de construction émis pour le mois d'octobre 2025 présenté par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

GÉNIE MUNICIPAL

2025-11-245

OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2025-GEN-04 - CONSTRUCTION D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE LA NEIGE

CONSIDÉRANT l'appel d'offre 2025-GEN-04 relatif à la construction d'un lieu d'élimination de la neige, publié sur SEAO, le 26 août 2025;

CONSIDÉRANT la réception de neuf (9) soumissions aux montants suivants taxes incluses :

GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	838 336,76 \$
EXCAVATION DARCHE INC.	847 501,44 \$
DANIS CONSTRUCTION INC.	858 863,25 \$
A & J BOURGEOIS LTÉE	866 857,35 \$
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	918 000,00 \$
LAMBERT & GRENIER INC.	930 334,34 \$
EXCAVATION CIVILPRO INC.	930 875,54 \$
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	1 082 029,73 \$
EXCAVATION ESM INC.	1 288 802,65 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint en date du 30 octobre 2025.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau

Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la construction d'un lieu d'élimination de la neige, appel d'offres 2025-GEN-04, à la compagnie GROUPE COLAS QUÉBEC INC., pour un montant de 838 336,76 \$ taxes incluses;

D'IMPUTER la présente dépense au Règlement 1337-2024 empruntant au plus 1 350 000 \$ pour financer la construction et l'aménagement d'un lieu d'élimination de neige.

ADOPTÉE

ASSAINISSEMENT DES EAUX

2025-11-246

AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA - ENTENTE RELATIVE À L'OPÉRATION DE L'USINE DE FILTRATION ET DE L'USINE D'ÉPURATION ET STATIONS DE POMPAGE – MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

CONSIDÉRANT la signature d'une entente intermunicipale relative à l'opération de l'usine de filtration et de l'usine d'épuration, stations de pompage et ouvrages de surverse de la municipalité de Verchères, le 18 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se renouvelle automatiquement par période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente vient à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT les négociations en cours pour le renouvellement de la convention collective entre le Syndicat des employés municipaux et la Ville de Contrecoeur;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties souhaitent revoir les dispositions de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la durée du renouvellement prévu dans celle-ci.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette
Appuyée par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la greffière adjointe et la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda à intervenir avec la Municipalité de Verchères afin de réduire à un (1) an le renouvellement de l'entente relative à l'opération de l'usine de filtration et de l'usine d'épuration, stations de pompage et ouvrages de surverse de la municipalité de Verchères.

ADOPTÉE

COMMUNICATIONS

2025-11-247

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FESTIVAL DE LA BRIMBALE – ÉDITION 2026

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'organisme Association de Chasse et Pêche de Contrecoeur, concernant l'organisation du Festival de la Brimbale, édition 2026;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'aide financière encadre ce type de demande.

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Desrosiers
Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

DE VERSER une aide financière de 3000,00 \$ à l'Association de Chasse et Pêche de Contrecoeur pour la réalisation du Festival de la Brimbale, édition 2025.

ADOPTÉE

2025-11-248

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DÉPANNAGE ALIMENTAIRE ET GUIGNOLÉE

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole de Contrecoeur organise chaque année le dépannage alimentaire et guignolée afin de soutenir les familles et personnes dans le besoin au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte de fonds et de denrées est essentielle pour assurer l'aide alimentaire et le soutien aux résidents démunis durant la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de cet événement communautaire et souhaite encourager le travail du Centre d'Action Bénévole de Contrecoeur.

Il est proposé par : Monsieur René Laprade
Appuyé par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

DE VERSER une aide financière de 4000,00 \$ au Centre d'Action Bénévole de Contrecoeur dans le cadre du dépannage alimentaire et de la guignolée 2025.

ADOPTÉE

2025-11-249

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - JAZZ-POP - ÉCOLE LE CARREFOUR

CONSIDÉRANT QUE le projet pédagogique de l'école secondaire Le Carrefour *Jazz Pop* a pour objectif de soutenir la création, la production et la diffusion d'œuvres musicales dans les genres jazz et musique populaire chez les jeunes ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue par le programme ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes de la Ville participent à ce programme.

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau
Appuyée par : Madame Maggy Bissonnette

Et résolu unanimement :

DE VERSER une aide financière de 250,00 \$ au programme " Jazz Pop " de l'École secondaire Le Carrefour pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉE

2025-11250

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE DÉPENSE – SOIRÉE FAMILIALE DE NOËL POUR LES AÎNÉS - FADOQ

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ Contrecoeur organise sa Soirée Familiale de Noël pour les Aînés, le 20 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée a pour objectif d'offrir aux aînés de la communauté une occasion de célébrer en bonne compagnie et d'éviter que des aînés se retrouvent seuls en cette période de réjouissances;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a besoin d'une aide financière pour accueillir le plus de personnes possibles et de faire en sorte que cette soirée soit une réussite.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette
Appuyée par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Et résolu unanimement :

DE VERSER une aide financière de 750,00 \$ au Club FADOQ Contrecoeur pour l'organisation de la Soirée Familiale de Noël pour les Aînés, édition 2025.

D'AUTORISER l'achat de billets de participation afin que les membres du conseil puissent assister à l'évènement.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-11-251

AUTORISATION – MRC MARGUERITE D'YOUVILLE – UTILISATION DES
DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIELLES – MAPAQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après : « MRC ») est partie à une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (ci-après : « MAPAQ »), intitulée Entente relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle à une municipalité régionale de comté, signée le 11 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole, notamment par le partage de renseignements confidentiels et personnels relatifs aux exploitations agricoles enregistrées auprès du MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements visés comprennent, entre autres, des données de localisation, de production végétale et animale, des revenus agricoles, de mise en marché, d'agrotourisme et sur les unités d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE ces renseignements sont détenus par la MRC mais appartiennent aux municipalités locales de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la communication de ces renseignements est encadrée par les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, notamment l'article 41.2, et par les obligations de sécurité prévues à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics*.

Il est proposé par : Monsieur René Laprade
Appuyé par : Monsieur Claude Dansereau

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville à communiquer au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec les renseignements personnels et confidentiels identifiés à l'annexe 1 de l'entente conclue entre la MRC et le MAPAQ, dans le respect des modalités prévues à ladite entente.

ADOPTÉE

2025-11-252

RENOUVELLEMENT – ASSURANCES DE DOMMAGES - TERMES 2025-2026
ET 2026-2027

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente du regroupement Varennes Sainte-Julie relative à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2023-2028;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc., pour le renouvellement des assurances des Blocs A soit biens, bris d'équipements et délits, B, responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et responsabilité municipale, ainsi que pour le C, assurance automobile des propriétaires.

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau

Appuyée par : Madame Maggy Bissonnette

Et résolu unanimement :

DE RENOUELER de gré à gré les contrats d'assurances de dommages de la Ville pour les Blocs A et C, du 1^{er} décembre 2025 jusqu'au 1^{er} décembre 2026 et pour le Bloc B, du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2027, avec les assureurs suivants :

Assurances	Assureurs	Courtiers
A) Biens, bris équipements et délits	Beneva	Assureur direct
B) Assurance responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et municipale	Lloyd's, Trisura et Definity	BFL Canada & Associés
C) Automobile	Northbridge	BFL Canada & Associés

D'OCTROYER le contrat pour le renouvellement de l'assurance bien, bris d'équipements et délit à Beneva, pour un montant de 84 433,58 \$ taxes incluses.

D'OCTROYER le contrat pour le renouvellement de l'assurance responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et municipale à Lloyd's, Trisura et Definity pour un montant approximatif de 41 139,11 \$ incluant les taxes applicables ainsi que les frais de courtage.

D'OCTROYER le contrat pour le renouvellement de l'assurance automobile des propriétaires à Northbridge, pour un montant de 24 450,78 \$ incluant les taxes applicables ainsi que les frais de courtage.

DE VERSER un montant de 31 517,00 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie collectif pour les assurances biens, bris d'équipements et délits (10 476,00 \$) et responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et municipale (21 041,00 \$) pour les mêmes termes.

D'AUTORISER la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE

2025-11-253

AUTORISATION - ACHAT DE BILLETS - GALA - 30^E ANNIVERSAIRE - MAISON DE LA FAMILLE JOLI-CŒUR

CONSIDÉRANT l'organisation d'un gala pour célébrer le 30^e anniversaire de la Maison de la Famille Joli-Cœur, le 21 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Contrecoeur souhaite soutenir l'organisme qui célèbre trois décennies d'engagement auprès des familles et de la communauté de Contrecoeur.

Il est proposé par : Madame Manon Handfield
Appuyée par : Monsieur Claude Dansereau

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de billets au coût de 45 \$ chacun afin que les membres du conseil participent au gala soulignant le 30^e anniversaire de la Maison de la famille Joli-Cœur.

ADOPTÉE

RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

2025-11-254
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ont tous été traités.

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Desrosiers
Appuyé par : Monsieur René Laprade

Et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 56.

ADOPTÉE

Maud Allaire, mairesse

Éléa Claveau, notaire, OMA,
directrice des Services juridiques et
greffe